

# E 4061

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 5 novembre 2008

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance  
du 5 novembre 2008

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits** n° DEC 34/2008 - Section III - Commission  
du budget général pour 2008 (DNO).





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 24 octobre 2008 (27.10)  
(OR. en)**

**14713/08**

**FIN 412**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine: Madame Dalia GRYBAUSKAITE, membre de la Commission européenne

Date de réception: 24 octobre 2008

Destinataire: Monsieur Eric WOERTH, président du Conseil de l'Union européenne

---

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC34/2008 - Section III - Commission -  
du budget général pour 2008 (DO/DNO)

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC34/2008.

---

p.j.: DEC34/2008



# COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2008/D/58565

BRUXELLES, LE 21/10/2008

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2008  
SECTION III - COMMISSION TITRES 19, 20, 21, 40

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC34/2008

### DÉPENSES OBLIGATOIRES ET NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

#### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 1911 Stratégie politique et coordination du domaine politique «Relations extérieures»

ARTICLE - 19 11 02 Programmes d'information vers les pays tiers

CE	- 3 000 000
CP	- 0

**DU CHAPITRE** - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence

CE	- 39 544 000
CP	- 0

**DU CHAPITRE** - 1906 Réaction aux crises et menaces pour la sécurité mondiale

ARTICLE - 19 06 05 Interventions de protection civile dans les pays tiers

CE	- 2 800 000
CP	- 0

ARTICLE - 20 02 01 Relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers

CE	- 1 000 000
CP	- 0

ARTICLE - 21 06 02 Relations avec l'Afrique du Sud

CE	- 1 656 000
CP	- 0

ARTICLE - 21 07 04 Accords sur les produits de base

CE	- 1 200 000
CP	- 0

**DU CHAPITRE** - 1906 Réaction aux crises et menaces pour la sécurité mondiale

POSTE - 19 06 02 01 Actions dans le domaine de l'atténuation des risques et de la préparation quant aux matières ou agents chimiques, nucléaires ou biologiques (instrument de stabilité)

CE	-1 500 000
----	------------

#### DESTINATION DES CRÉDITS

CP	- 0
----	-----

**AU CHAPITRE** - 1908 Politique européenne de voisinage et relations avec la Russie

POSTE - 19 08 01 03 Politique européenne de voisinage et de partenariat - Coopération financière avec l'Europe de l'Est

CE	50 700 000
CP	0

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

**19 08 01 03 - Politique européenne de voisinage et de partenariat - Coopération financière avec l'Europe de l'Est**

### b) Données chiffrées à la date du 01/10/2008

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	335 363 400	209 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	13 500 000	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	348 863 400	209 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	333 413 968	187 368 877
	<hr/>	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>15 449 432</b>	<b>21 631 123</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>66 149 432</b>	<b>21 631 123</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>50 700 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	15,12%	0,00%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	6 336 032,51	1 635,52
2. Crédits disponibles à la date du 01/10/2008	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%	100,00%

### d) Justification détaillée du renforcement

#### 1. Présentation générale

Le virement demandé constitue une première mesure donnant suite au signal politique clair lancé lors du Conseil européen extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre et lors de la session plénière du Parlement du 3 septembre, en vue d'apporter une importante aide financière et pratique à la Géorgie.

Selon les prévisions du gouvernement géorgien, les perspectives économiques du pays s'annoncent très moroses, avec une croissance négative du PIB en 2008 et 2009 et la menace d'une grave crise financière dans les mois à venir. L'octroi rapide d'une aide est jugé essentiel pour empêcher l'effondrement total de l'économie géorgienne.

Le 3 septembre, le Parlement européen s'est félicité «*de la décision du Conseil d'organiser une conférence internationale des donateurs pour la reconstruction de la Géorgie et [...] [a prié] instamment le Conseil et la Commission d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un ambitieux plan de l'Union pour aider financièrement à la reconstruction des régions touchées de la Géorgie et pour assurer une plus forte présence de l'Union dans ce pays et dans toute la région*».

Lors de sa réunion des 15 et 16 septembre 2008, le CAGRE « a pris note de la proposition de la Commission visant à mobiliser une aide financière à la Géorgie, qui pourrait être de l'ordre de 500 millions d'euros pour la période 2008-2010 et qui devra s'inscrire dans le respect des perspectives financières. Le Conseil invite aussi les États membres à préparer une contribution significative en termes de soutien financier en vue de cette conférence ».

Les États-Unis et le FMI ont déjà fait part de leur intention d'apporter une aide considérable (respectivement 1 milliard et 750 millions d'USD au moyen d'un accord de stand-by). On attend également de l'Union européenne qu'elle fournisse un effort financier important pour maintenir sa crédibilité en tant qu'acteur essentiel dans le développement futur de la Géorgie.

Dans une lettre du 11 septembre 2008 adressée aux présidents du Parlement et du Conseil, Mme Benita Ferrero-Waldner, membre de la Commission, a fait part de son intention de mobiliser, au titre du budget communautaire, une enveloppe pouvant atteindre jusqu'à 500 millions d'euros sur la période 2008-2010. Le montant définitif et la nature précise de l'aide dépendront de l'évolution des besoins et de la situation du pays à court et à moyen terme.

## 2. Évaluation des besoins

Un groupe d'institutions internationales est en train de mettre au point une évaluation conjointe des besoins (*Joint Needs Assessment - JNA*). L'exercice de JNA est coordonné par la Banque mondiale, avec la participation de la Commission européenne, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de la Banque européenne d'investissement, de la banque asiatique de développement et des Nations unies. Le gouvernement géorgien a été étroitement associé aux travaux menés dans le cadre de la JNA. À la suite d'une mission d'experts ayant eu lieu du 8 au 21 septembre, un rapport doit être disponible vers le 10 octobre.

Le document portant sur la JNA servira également de base à la conférence internationale des donateurs en faveur de la reconstruction et du redressement économique de la Géorgie, qui se tiendra les 21 et 22 octobre à Bruxelles et qui sera coorganisée par la Commission européenne et la Banque mondiale.

Lors de cette conférence, les engagements devraient se concentrer sur les domaines recensés par la JNA, à savoir: les effets immédiats du conflit, ainsi que les priorités essentielles en matière d'investissements qui se sont dégagées à la suite de ce dernier. Parmi les secteurs clés couverts figurent les besoins des personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi que ceux d'autres personnes touchées par le conflit, les incidences macroéconomiques, notamment les déficits budgétaires, les infrastructures (en particulier les transports et l'énergie), l'agriculture, l'environnement, le logement, l'éducation, la santé, la protection sociale et l'environnement du secteur des entreprises et de la finance.

Il faut remédier de toute urgence au problème du financement en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDIP) et à celui du déficit budgétaire immédiat. Comme la Banque mondiale et le FMI vont probablement se concentrer sur ce dernier aspect, l'aide supplémentaire que la CE va mettre à disposition au titre de l'exercice budgétaire 2008 sera axée sur l'appui aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Cette action, qui sera menée en étroite coordination avec les autres donateurs, se fondera sur les premières interventions financées par l'instrument d'aide humanitaire, ainsi que par l'instrument de stabilité.

Ces actions compléteront et renforceront les priorités définies dans le programme indicatif 2007-2010 pour la Géorgie dans le cadre de l'IEVP (instrument européen de voisinage et de partenariat). Ces priorités sont les suivantes: appui au développement démocratique, à l'État de droit et à la gouvernance, appui au développement économique et à la mise en œuvre du plan d'action de la PEV, appui à la lutte contre la pauvreté et aux réformes sociales et appui au règlement pacifique des conflits internes en Géorgie.

Un montant total d'environ 110 à 115 millions d'euros (en crédits d'engagement) est soit déjà engagé soit prévu pour la Géorgie dans le cadre de programmes et d'actions autorisés dans le budget 2008 (les chiffres précis seront bientôt disponibles sur la base de l'évaluation des besoins en cours). Ce montant comprend des crédits relevant de l'instrument géographique IEVP (principalement le plan d'action annuel 2008) et d'autres instruments non liés à des crises (comme l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme ou l'instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire, la plupart de ces crédits étant déjà engagés), ainsi que des contributions au titre des différents instruments d'intervention en cas de crise, comme l'instrument d'aide humanitaire, les premières mesures au titre de l'instrument de stabilité, la troisième tranche de l'assistance macrofinancière qui est susceptible d'être décaissée dans le courant de l'année et la mission PESD d'observation, décidée récemment, et le nouveau représentant spécial pour la Géorgie relevant du budget de la PESC.

À la suite des événements d'août 2008, il est proposé une enveloppe supplémentaire pour 2008, à hauteur de 64,5 millions d'euros, en vue d'apporter une réponse rapide. Celle-ci sera essentiellement consacrée au financement de mesures en faveur des personnes déplacées à l'intérieur du pays et à des activités relatives à l'intégration de ces personnes. En outre (et sous réserve d'une coordination accrue entre les bailleurs de fonds dans la perspective de la conférence des donateurs et au cours de cette dernière), une partie de cette première enveloppe serait également affectée à la réhabilitation, au redressement économique et au renforcement de la bonne gouvernance. Le budget total pour la Géorgie en 2008 s'établirait, à la suite du renforcement demandé, à près de 180 millions d'euros.

Le montant accru consacré à la Géorgie (64,5 millions d'euros) doit être financé comme suit (les montants visés aux points 3. et 4. font l'objet de la présente proposition de virement):

*1. Réaffectation de 12,3 millions d'euros initialement prévus pour la Russie par le budget 2008*

Ce montant fait partie des crédits d'engagement inscrits actuellement dans la réserve PEV, dont le déblocage a été demandé par la Commission dans la demande de virement DEC 27 en cours;

*2. Disponibilité de 1,5 million d'euros en recettes affectées sur la ligne budgétaire PEV correspondante*

Ce montant résulte de la récupération de fonds inutilisés se rapportant aux préfinancements versés les années précédentes dans le cadre du programme antérieur, à savoir «TACIS»;

*3. Disponibilité de 9,7 millions d'euros en crédits d'engagement au moyen de redéploiements au sein de la rubrique 4*

Les justifications figurent dans les sections «prélèvement» de la présente demande de virement;

*4. Pour les 41 millions d'euros manquants, la Commission sollicite la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence<sup>1</sup>.*

En résumé, les crédits d'engagement supplémentaires à mettre à disposition, au moyen de la présente demande de virement, sur la ligne 19.080103, concernent les points 3 et 4 ci-dessus et s'établissent à 50,7 millions d'euros (41 millions d'euros issus de la réserve d'aide d'urgence et 9,7 millions provenant d'autres postes budgétaires). Compte tenu de la date à laquelle les crédits d'engagement demandés seront effectivement disponibles, aucun crédit de paiement supplémentaire n'est sollicité pour 2008.

### 3. Modalités de versement et perspectives:

En ce qui concerne les modalités de versement de cette enveloppe supplémentaire pour 2008, on envisage actuellement une opération de type appui budgétaire, mais d'autres solutions sont possibles au cas où la stratégie PDIP ne serait pas adoptée en temps utile.

Même si les interventions respectives des bailleurs de fonds en faveur de la Géorgie ne seront définies plus clairement qu'après la conférence internationale des donateurs, la Commission étudie déjà les solutions suivantes: 1) un programme d'appui budgétaire sectoriel fondé sur une stratégie PDIP à adopter sous peu par le gouvernement géorgien; 2) au cas où cette stratégie PDIP ne serait pas adoptée en temps utile, mise en place d'un compte spécial auprès du Trésor public de la Géorgie pour permettre le financement de dépenses convenues à l'avance (contrôle ex ante); 3) le financement de projets liés aux PDIP éventuellement avec le HCR des Nations unies; et 4) un «complément» en faveur des programmes, actuels ou futurs, d'appui aux politiques sectorielles (PAPS): l'aide pour 2008 à la justice ou l'aide envisagée pour 2009 à la formation professionnelle et à l'éducation.

Les besoins pour 2009-2010 restent à déterminer et devraient a priori être comblés dans les limites de la programmation financière; la nature de l'appui apporté par l'Union européenne dépendra dans une certaine mesure des dépenses couvertes par les autres bailleurs de fonds.

---

<sup>1</sup> Les conditions de mobilisation de la réserve d'aide d'urgence, aux termes du point 25 de l'accord interinstitutionnel entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (JO C 139 du 14.6.2006, p. 1) prévoient ce qui suit: a) La réserve d'aide d'urgence «est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins spécifiques d'aide à des pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi, le cas échéant, pour la gestion civile d'une crise et la protection civile» et b) «Toute proposition de la Commission visant un virement de ressources de la réserve doit, toutefois, être précédée d'un examen des possibilités de réaffectation des crédits.»

## II. PRÉLÈVEMENT

### II.A

#### a) Intitulé de la ligne

#### 19 11 02 - Programmes d'information vers les pays tiers

#### b) Données chiffrées à la date du 01/10/2008

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	10 700 000	10 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	10 700 000	10 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	4 832 193	4 561 199
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>5 867 807</b>	<b>5 438 801</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>2 867 807</b>	<b>5 438 801</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>3 000 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	28,04%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	1 193	216
2. Crédits disponibles à la date du 01/10/2008	227	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	80,97%	100,00%

#### d) Justification détaillée du prélèvement

Dans le cadre de la procédure budgétaire 2008, l'Autorité budgétaire a augmenté les crédits d'engagement de 3 millions d'euros dans le but de financer le lancement d'une chaîne internationale de télévision d'information en langue farsi dédiée à l'actualité européenne et à l'Union européenne. L'appel d'offres lancé par les services de la Commission a été infructueux pour la valeur annuelle estimée du marché de 3 millions d'euros. Sur la base d'une nouvelle estimation de la valeur des services requis, la Commission relancera prochainement un autre appel d'offres en augmentant le montant indicatif du marché. Toutefois, au vu du calendrier des procédures de marché en vigueur, il ne sera pas possible d'engager les crédits avant la fin de l'année 2008. Par conséquent, le montant de 3 millions d'euros en crédits d'engagement prévu à cet effet sur la ligne 19 11 02 peut être mis à disposition. Les crédits de paiement feront l'objet d'une demande de report de crédits dans la mesure où la demande au sein de l'APB 2009 ne prévoyait pas des crédits supplémentaires pour le programme farsi.



## II.B

### a) Intitulé de la ligne

#### **40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence**

### b) Données chiffrées à la date du 01/10/2008

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	239 218 000	239 218 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-137 000 000	-48 000 000
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	102 218 000	191 218 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
	<hr/>	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>102 218 000</b>	<b>191 218 000</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>61 174 000</b>	<b>191 218 000</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>41 044 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	17,16%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 01/10/2008	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

La réserve d'aide d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins spécifiques d'aide à des pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi, le cas échéant, pour la gestion civile d'une crise et la protection civile. Le recours demandé à la réserve d'aide d'urgence a pour objectif de mettre en place une réponse rapide aux besoins spécifiques en Géorgie à la suite du conflit de l'été 2008.

## II.C

### a) Intitulé de la ligne

#### **19 06 05 - Interventions de protection civile dans les pays tiers**

### b) Données chiffrées à la date du 01/10/2008

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	6 000 000	5 700 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	143 400	136 230
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	6 143 400	5 836 230
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	353 420	239 931
	<hr/>	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>5 789 980</b>	<b>5 596 299</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>2 989 980</b>	<b>5 596 299</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>2 800 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	46,67%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année		
2. Crédits disponibles à la date du 01/10/2008		
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

En vertu de la décision 2007/162/CE, Euratom du Conseil instituant un instrument financier pour la protection civile, les dépenses peuvent couvrir les coûts liés à l'envoi d'experts ainsi qu'au transport des secours relevant de la protection civile requis pour assurer une réaction rapide en cas d'urgence majeure dans les pays tiers et compléter les moyens de transport fournis par les États membres. Il va de soi que de telles dépenses ne seront exécutées que si une situation d'urgence majeure se présente. Compte tenu des activités dans ce domaine depuis le début de l'année, il est possible de libérer un montant de 2 800 000 EUR en crédits d'engagement tout en maintenant un niveau de ressources suffisant pour faire face à d'éventuelles demandes jusqu'à la fin de l'année.

## II.D

### a) Intitulé de la ligne

#### 20 02 01 - Relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers

### b) Données chiffrées à la date du 01/10/2008

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	11 244 000	10 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	11 244 000	10 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 010 931	5 938 599
	<hr/>	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>8 233 069</b>	<b>4 061 401</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>7 332 349</b>	<b>4 061 401</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	8,89%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année		
2. Crédits disponibles à la date du 01/10/2008		
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

Cette ligne budgétaire vise à financer une série d'actions, comme l'assistance spécialisée en matière de négociations, l'assistance liée au commerce en faveur des pays en développement, les activités liées à la stratégie communautaire d'accès aux marchés, etc. Alors que les actions qui ont été approuvées devraient couvrir de manière satisfaisante les activités prévues, les besoins budgétaires pour plusieurs de ces actions se sont révélés légèrement inférieurs à la dotation initiale demandée. En conséquence, un montant de 1 000 000 EUR peut être mis à disposition en vue d'un redéploiement.

## II.E

### a) Intitulé de la ligne

#### 21 06 02 - Relations avec l'Afrique du Sud

### b) Données chiffrées à la date du 01/10/2008

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	137 175 000	110 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	137 175 000	110 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	135 431 187	38 757 251
	<hr/>	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>1 743 813</b>	<b>71 242 749</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>87 813</b>	<b>71 242 749</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>1 656 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,21%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	9 481 035,09	4 264 438,77
2. Crédits disponibles à la date du 01/10/2008	0	74 973,71
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%	98,24%

### d) Justification détaillée du prélèvement

Au moment du lancement de l'avant-projet de budget 2008, il n'était pas possible de calculer avec précision les montants résultant des ordres de recouvrement d'intérêts. Les fonds ainsi récupérés se sont révélés légèrement plus élevés que prévu, notamment pour les raisons suivantes:

- la baisse continue du taux de change entre le rand et l'euro;
- le taux d'inflation, plus faible que prévu, en Afrique du Sud;
- le maintien des fonds à récupérer sur des comptes bancaires, tant auprès du Trésor public que dans les ministères d'exécution, ce qui a engendré des montants plus substantiels que prévu en raison des taux d'intérêt élevés.

Un montant de 1 656 000 EUR (1,2 % des crédits initiaux) peut donc être libéré en vue d'un redéploiement.

## II.F

### a) Intitulé de la ligne

#### 21 07 04 - Accords sur les produits de base

### b) Données chiffrées à la date du 01/10/2008

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	4 700 000	4 700 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	4 700 000	4 700 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	194 426	193 520
	<hr/>	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>4 505 574</b>	<b>4 506 480</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>3 305 574</b>	<b>4 506 480</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>1 200 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	25,53%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année		
2. Crédits disponibles à la date du 01/10/2008		
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

Le montant des crédits requis dépendra de la ratification et de l'entrée en vigueur de l'accord sur les bois tropicaux. Dans l'hypothèse d'une participation sur un semestre (soit la moitié des cotisations), le montant total des crédits nécessaires s'établira autour de 3,5 millions d'euros, ce qui laisse 1,2 million disponible pour une réaffectation.

## II.G

### a) Intitulé de la ligne

**19 06 02 01 - Actions dans le domaine de l'atténuation des risques et de la préparation quant aux matières ou agents chimiques, nucléaires ou biologiques (instrument de stabilité)**

### b) Données chiffrées à la date du 01/10/2008

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	27 000 000	17 800 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	27 000 000	17 800 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	19 000 000	16 687 100
<hr/>		
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>8 000 000</b>	<b>1 112 900</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>6 500 000</b>	<b>1 112 900</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>1 500 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	5,56%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 01/10/2008	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

Cette proposition concerne le virement de 1,5 million d'euros en crédits d'engagement de la ligne 19.060201 «Actions dans le domaine de l'atténuation des risques et de la préparation quant aux matières ou agents chimiques, nucléaires ou biologiques (instrument de stabilité)» vers la ligne 19.080103 «Politique européenne de voisinage et de partenariat - Coopération financière avec l'Europe de l'Est».

À l'issue de la réunion du comité de gestion de l'instrument de stabilité, qui a eu lieu le 17 septembre 2008, et à la suite d'une demande conjointe d'un certain nombre d'États membres, un projet dans le domaine de la destruction massive d'armes chimiques a été retiré. Pour cette raison, un montant de 1,5 million d'euros, qui ne sera pas engagé cette année sur la ligne budgétaire en question, peut être redéployé en faveur de la Géorgie.

Comme l'engagement de ces fonds était prévu pour la fin de l'année, aucun paiement n'aurait été exécuté cette année, de sorte qu'il n'y aura aucune incidence sur le niveau des crédits de paiement en 2008.